



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-28

REPRISE ET MODIFICATIONS DES DIFFERENTS BRANCHEMENTS

AUX RESEAUX HUMIDES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

VALIDATION DU DEVIS TRANSMIS PAR LE SDEA

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal – section d'investissement – Article 21312 « Construction Etablissement Scolaire »,

Vu les devis soumis par le SDEA pour procéder aux différents travaux devant permettre de modifier les raccordements/branchements de l'école Jules Ferry aux différents réseaux humides (eau potable et assainissement),

DECIDE

Article 1er : De valider les différents devis transmis par le SDEA pour permettre la reprise et la modification des raccordements de l'école Jules Ferry aux différents réseaux humides (eau potable et assainissement).

Article 2 : Les différents montants du marché sont les suivants :

- Au titre de la reprise et de la modification du branchement au réseau d'eau potable :
12 311,04 euros HT soit 14 773,25 euros TTC montant auquel s'ajoute la somme de **150,00 euros TTC** (au titre des frais de compteur) soit un montant total de **14 923,25 euros TTC**.
- Au titre de la reprise et de la modification du branchement au réseau d'assainissement :
10 992,00 euros HT soit un montant total **13 190,40 euros TTC**.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les devis par délégation du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Trésorier de Sélestat.

Fait à Marckolsheim, le 27 avril 2026

Le Maire,

Frederic PFLIEGERSDOERFFER



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260427-DM2026-28-AU
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026